

Fausse signature pour réceptionner un colis

Par candaou, le 14/11/2017 à 19:05

Bonjour,

j'ai commandé pour l'anniversaire de ma petite fille un clavier de piano et je l'ai fait livré à son adresse - seulement elle avait déménagé quelques rues plus loin et le colis a été présenté donc à son ancienne adresse - les nouveaux locataires ont signé son nom en signature électronique et on récupéré le colis - nous venons de nous en apercevoir 12 jours plus tard. (j'étais intriguée de ne pas être remerciée...) ces personnes n'ouvrent pas lorque l'on va sonner à leur porte.... qui est fautif ? le livreur pour ne pas avoir demandé de piéce d'identité ? peut-on porter plainte pour fausse signature ? il est facile de prouver que ce n'est plus la bonne adresse. Nous conseillez vous d'aller en gendarmerie ? merci

Par Visiteur, le 14/11/2017 à 20:07

Bsr

Je pense qu'il faut attaquer sur les 2 fronts. Livreur d'une part, faux signataire de l'autre.

Par morobar, le 15/11/2017 à 08:53

Bonjour,

Le rôle du livreur se limite à livrer à l'adresse indiquée.

Il n'a pas qualité pour vérifier l'identité de la personne qui ouvre la bonne porte.

Pour le reste il y a effectivement une présomption de détournement, c'est donc sur le plan pénal qu'il faut intervenir en avisant le réceptionnaire d'un dépôt de plainte à son encontre.